



Titre paritaire • Equipier de production industrielle



Produire - Réaliser

Conduite, réglage d'équipements industriels

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

L'équipier de production industrielle intervient soit sur un poste de travail (montage, implantation d'éléments ou de composants, tri...), soit sur une ligne de production (assemblage, transformation, conditionnement...), soit sur un équipement de production (machine, îlot robotisé, cellule autonome...) dans le but de contribuer à au moins une étape de production d'un produit conformément aux consignes de Sécurité, Qualité, Coût et Délais (SQCD). Il applique toujours des consignes, procédures, modes opératoires, gammes et/ou standards de production définis par l'entreprise.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :



■ ■ **La préparation, l'application et le maintien des activités de production industrielle**

Cette activité consiste à prendre en compte les indicateurs et moyens nécessaires pour maintenir et garantir les conditions de production.

Les indicateurs d'activité (planning de production, affectation au poste, informations liées à la sécurité, qualité, production, temps d'arrêt, nombre de défauts, mesures conservatoires...) peuvent être pris en compte de différentes façons :

- affichage (panneau de management visuel, tableau de communication des indicateurs de production / KPI...),
- réunion de démarrage (débriefing, réunion TOP5, 5 minutes de communication...),
- animation avec les outils numériques (écrans tactiles, diaporama, visuels power BI...).

Les opérations à réaliser sont connues et appréhendées grâce aux consignes, procédures, modes opératoires et/ou standards de production définis par l'entreprise. Et les moyens nécessaires à l'activité sont garantis par des opérations de vérification et de contrôle : références et quantités des éléments, outils/outillages/équipements fonctionnels et adaptés, caractéristiques et spécifications... pouvant être saisies sur des supports de suivi ou de traçabilité (check-list, ordre de fabrication, feuille de rotation...).

■ ■ **La réalisation d'une activité de production industrielle**

Cette activité s'effectue sur un poste de travail, une ligne de production ou sur un équipement industriel. Elle consiste à assurer la production pour atteindre les objectifs Sécurité, Qualité, Coût et Délais (SQCD) à partir des consignes, procédures, modes opératoires et/ou standards définis.

Puis, cette activité consiste à garantir la conformité des opérations de production effectuées. Selon les procédures définies, les écarts de conformité sont identifiés (non-conformité, défaut, dérive, anomalie...) et l'alerte est donnée (appel, marquage, isolement...). Certaines opérations de contrôle ou d'auto-contrôle s'effectuent sans moyens de contrôle (visuel, tactile, comptage...), mais d'autres peuvent nécessiter l'utilisation d'un gabarit, d'un moyen de mesure dimensionnel (réglet, balance...), et enfin, d'autres opérations de contrôle ou d'auto-contrôle peuvent être assistées par un système anti-erreur (poka-yoke, verrines lumineuses, lecteur de code-barres, caméra de vision...).

COMPÉTENCES

- Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité de production industrielle
- Maintenir l'organisation et la propreté de l'environnement de travail
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement de travail
- Réaliser une production industrielle
- Réaliser les actions de contrôle ou d'auto-contrôle de la production réalisée



LES MÉTIERS LIÉS

- Opérateur / Opératrice de production
-

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau : 3

N° Cert. : 1997 0148 R

État : Active

RNCP : RNCP39784

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat d'apprentissage (si mobilisation du CPF)
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- CPF transition Prof.
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A
- Contrat d'apprentissage

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE